

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS
DE LA VÉRIFICATRICE
GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

Projections à long terme	3
Travaux préparatoires en vue du rapport préélectoral 2022	6
Pandémie de COVID-19 : suivi de la stratégie d'audit	7
Contenu du présent tome	8

PROJECTIONS À LONG TERME

1 Les documents budgétaires du gouvernement, tels que le budget et la mise à jour économique et financière, présentent principalement des prévisions sur un horizon de cinq ans. Il en est de même pour le rapport préélectoral, comme le requiert la *Loi sur le ministère des Finances*.

2 Or, la publication à intervalles réguliers, par le gouvernement du Québec, d'un rapport sur la viabilité des finances publiques sur un horizon supérieur à cinq ans permettrait d'évaluer l'impact des défis à venir et d'en informer la population. Ce type de rapport serait donc un complément fort utile aux prévisions budgétaires. D'autres gouvernements à travers le monde ont adopté cette pratique. C'est entre autres le cas du gouvernement du Canada qui a publié, en 2018, des projections économiques et budgétaires à long terme jusqu'en 2055. Le document contient notamment :

- des projections démographiques (ex. : taux de fécondité, taux d'immigration annuel) ;
- des projections économiques (ex. : croissance du produit intérieur brut [PIB] réel et du PIB nominal, taux d'intérêt) ;
- des projections budgétaires en dollars ainsi qu'en proportion du PIB (ex. : revenus, dépenses de programmes, solde budgétaire, niveau de la dette).

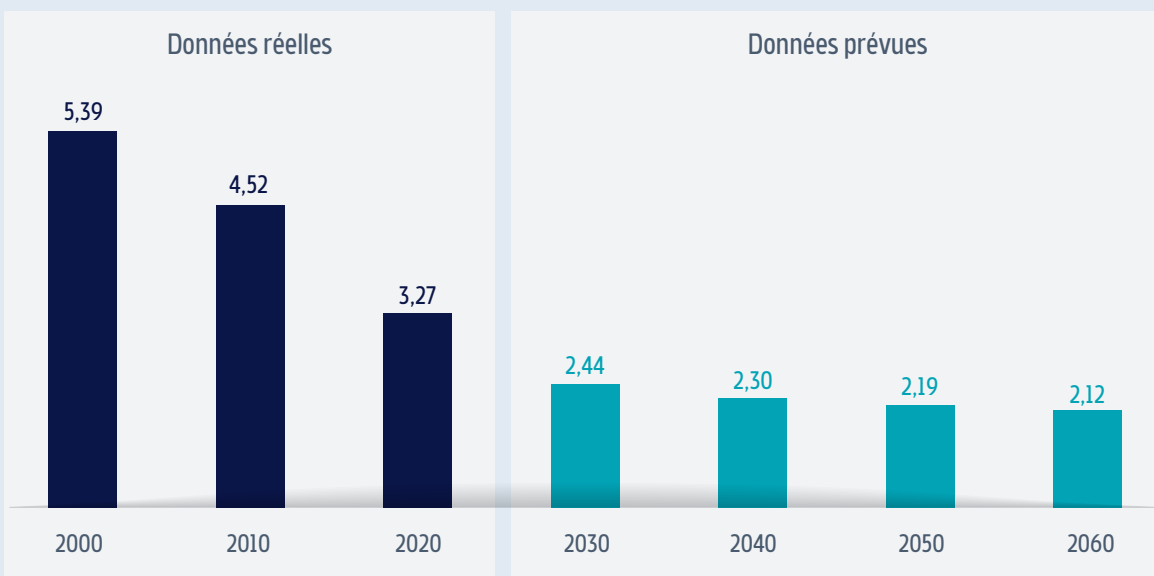
3 En 2014 et en 2015, nous avons déjà abordé ce sujet dans des rapports à l'Assemblée nationale. Nous avons notamment mentionné que la mise en perspective des prévisions budgétaires à l'intérieur d'une vision à plus long terme de l'évolution des finances publiques permettrait d'illustrer dans quelle mesure les modifications apportées aux revenus et aux dépenses seraient suffisantes, et quelle serait l'ampleur des autres gestes à poser pour maintenir à moyen et à long terme l'équilibre budgétaire au Québec. Cet élément a aussi fait l'objet, en 2015, d'une recommandation de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En 2012, le Bureau du vérificateur général du Canada a également adressé une telle recommandation au ministère des Finances du Canada.

4 La publication de projections à long terme est d'autant plus importante que le Québec devra faire face à de nombreux défis au cours des prochaines années. La pandémie de COVID-19 en a mis plusieurs en relief. L'évolution démographique, qui entraîne une diminution marquée des personnes de 15 à 64 ans (bassin de travailleurs potentiels) par rapport à la population totale et une augmentation du pourcentage des aînés (65 ans et plus), de même que les changements climatiques et le vieillissement des infrastructures sont des exemples de défis qui s'inscrivent dans des perspectives économiques et financières à moyen et à long terme. De plus, la pandémie et les mesures mises en place pour atténuer ses effets ont eu pour conséquence d'augmenter le taux d'endettement du Québec et ont induit un certain degré d'incertitude à l'égard des prévisions économiques et financières de la province.

Effets du vieillissement de la population sur les finances publiques du Québec

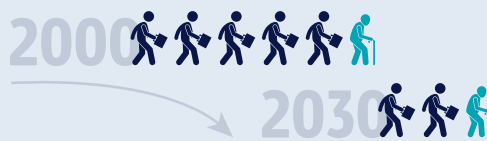
Pour démontrer l'importance des projections à long terme, nous illustrons, dans la figure 1, le vieillissement accéléré de la population du Québec, qui se traduit par une baisse de la proportion des personnes de 15 à 64 ans (bassin de travailleurs potentiels) et une hausse de celle des aînés (65 ans et plus).

FIGURE 1 Ratio des personnes de 15 à 64 ans par rapport aux aînés



Source : Institut de la statistique du Québec.

Selon les plus récentes projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de personnes de 15 à 64 ans par rapport aux aînés continuera de diminuer au cours des prochaines années. Le ratio passerait de plus de **cinq travailleurs potentiels** pour **une personne aînée** en 2000 à un peu plus de **deux travailleurs potentiels** pour **une personne aînée** dès 2030.



La diminution des personnes de 15 à 64 ans par rapport à la population totale risque notamment d'accroître la pénurie de main-d'œuvre, ce qui réduirait la croissance du PIB et les revenus du gouvernement.

5 En raison des différents défis que le Québec devra affronter dans l'avenir, il apparaît plus opportun que jamais que le gouvernement effectue des projections à long terme. De telles projections sont importantes, car elles peuvent aider le gouvernement à prendre des décisions qui préserveront la viabilité des finances publiques afin d'atténuer le plus possible les effets négatifs des défis à venir et d'assurer une répartition équitable des dépenses publiques et du fardeau fiscal entre les générations. La publication de projections à long terme peut également alimenter le débat public sur les choix qui pourraient devoir être faits. À notre avis, de telles projections devraient être réalisées, entre autres, pour le total des revenus, le total des dépenses, le niveau de la dette et le PIB réel. Nous incitons donc le gouvernement à publier à intervalles réguliers des projections sur un horizon supérieur à cinq ans.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DU RAPPORT PRÉÉLECTORAL 2022

6 En août 2022, conformément à sa loi constitutive, le ministère des Finances devra publier un deuxième rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec, et ce, avant la tenue des élections générales qui auront lieu en octobre 2022. Ainsi, pour une seconde fois, le Vérificateur général devra formuler sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans ce rapport. À cet égard, nous avons commencé la planification de nos travaux et nous avons notamment eu des discussions avec les organismes centraux.

7 Une des premières étapes à réaliser en vue de délivrer notre conclusion sur le rapport préélectoral 2022 consiste à effectuer le suivi des recommandations que nous avons formulées de 2016 à 2018 sur les processus budgétaires des ministères et organismes. Notre objectif est d'évaluer si les lacunes que nous avons relevées dans le passé ont été corrigées.

8 Les travaux que nous avons menés démontrent que les entités ont donné suite à plusieurs recommandations en corrigeant les lacunes ou en étant en voie de les corriger. Toutefois, pour certaines lacunes que nous avons décelées et qui dataient parfois de 2016 ou de 2017, des entités tardent toujours à apporter des correctifs.

9 Par conséquent, nous incitons les entités à poursuivre l'amélioration de leurs processus budgétaires afin qu'elles bonifient la qualité de leurs prévisions, notamment d'ici la production du rapport préélectoral 2022. Lors de nos travaux sur ce rapport, nous resterons attentifs à toute situation nécessitant la formulation de nouvelles recommandations.

PANDÉMIE DE COVID-19 : SUIVI DE LA STRATÉGIE D'AUDIT

10 En mars 2021, nous avons publié un rapport intitulé *Pandémie de COVID-19 : stratégie d'audit*, lequel découlait d'une analyse de l'impact de la pandémie sur les principaux secteurs touchés afin de cerner les enjeux qui y sont associés. Notre stratégie d'audit tenait compte de l'ampleur des sommes prévues par le gouvernement du Québec pour faire face aux conséquences de la pandémie, ainsi que de l'incidence de cette dernière sur les services à la population.

11 Le présent tome inclut les résultats de nos travaux sur les premiers sujets que nous avons retenus dans cette stratégie, soit un audit sur les mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie et une étude sur la cybersécurité. Les travaux sur les autres sujets seront publiés dans les prochains tomes. Par exemple, les travaux sur la télésanté ainsi que ceux liés à nos travaux en audit financier seront publiés en mars 2022.

12 Par ailleurs, plusieurs des sujets retenus dans cette stratégie concernent le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dont un traitant de la gestion des délais d'attente en chirurgie. Or, force est de constater que les répercussions de la quatrième vague, combinées à d'autres enjeux auxquels doit faire face le réseau de la santé et des services sociaux, placent toujours le MSSS et les établissements dans une situation critique. Ainsi, tous les intervenants du MSSS et des établissements doivent consacrer leurs efforts à la gestion de cette situation. De plus, selon notre appréciation de l'application des recommandations formulées dans le rapport d'audit intitulé *Services chirurgicaux*, qui a été effectuée en 2020-2021, le MSSS n'avait toujours pas réalisé de progrès satisfaisants quant à la qualité des données relatives aux délais d'attente en chirurgie, ce qui ne nous permet pas de dresser un portrait fiable de l'évolution de ces délais depuis le début de la pandémie. Compte tenu de ces éléments, nous avons pris la décision de cesser nos travaux d'audit sur la gestion de ces délais.

13 Nous réaliserons cependant une veille de l'évolution des enjeux et des actions menées par le MSSS et les établissements pour réduire les délais d'attente en chirurgie. Nous avons aussi entrepris une nouvelle analyse de l'application des recommandations formulées dans le rapport *Services chirurgicaux*, dont les résultats seront publiés à l'automne 2022. Mentionnons qu'en plus de la recommandation sur la qualité des données, d'autres recommandations adressées au MSSS et aux établissements audités dans ce rapport sont également liées aux délais d'attente en chirurgie. Sur la base de notre veille et des résultats de notre analyse, nous déciderons s'il y a lieu de procéder à de nouveaux travaux à ce sujet et, le cas échéant, du meilleur moment pour les réaliser.

CONTENU DU PRÉSENT TOME

14 Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population. Il présente les résultats de cinq audits de performance et d'une étude.

15 Le **chapitre 2** traite des appareils suppléant à une déficience physique liée à la motricité, comme les prothèses et les fauteuils roulants. Le processus d'attribution de ces appareils n'est pas toujours efficient et ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des usagers. Cet enjeu est d'autant plus important qu'une croissance importante de la demande pour ces appareils est à prévoir en raison de l'augmentation du nombre d'aînés et de l'amélioration de l'espérance de vie.

16 Le **chapitre 3** porte sur l'allocation et la gestion des ressources par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Ce dernier n'a pas mis en place certains éléments essentiels pour s'assurer que ses ressources sont réparties en adéquation avec les besoins des élèves et des établissements. De plus, les interventions du comité de répartition des ressources, qui a pour fonction de formuler des recommandations au conseil d'administration sur la répartition de l'ensemble des revenus du CSSDM, ne répondent pas à ce qui était attendu : elles visent essentiellement des mesures budgétaires ponctuelles, sans véritable vue d'ensemble des ressources disponibles.

17 Le **chapitre 4** porte sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique par la Société québécoise des infrastructures (SQI). D'une part, il est difficile d'évaluer pleinement la performance de la SQI en raison de lacunes liées à la qualité des données servant à mesurer le respect des échéanciers et la performance budgétaire globale des projets. D'autre part, les budgets sont de plus en plus révisés à la hausse au cours de la réalisation des projets, notamment en raison de la surchauffe du marché de la construction. Étant donné que cette surchauffe pourrait se poursuivre pendant un certain temps, il est important que la SQI dispose d'une information juste dès le départ afin de réagir en temps opportun.

18 Le **chapitre 5** traite des mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie de COVID-19. D'abord, les critères d'admissibilité du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises qui ont été rendus publics n'étaient pas complets et transparents. En effet, une clause du guide de gestion interne, qui n'a pas été communiquée publiquement, prévoit que le ministre peut autoriser de l'aide à des entreprises qui ne respectent pas tous les critères d'admissibilité. Ainsi, sur les 22 dossiers que nous avons vérifiés, 10 entreprises ont obtenu des prêts totalisant 68 millions de dollars sur la base de cette clause. Par ailleurs, il y a des problèmes d'équité dans la gestion du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, lesquels sont causés notamment par des critères d'analyse et des exigences variables d'une municipalité régionale de comté à l'autre.

19 Le **chapitre 6** porte sur la gestion du registre foncier et du cadastre du Québec, lesquels permettent de consulter l'information foncière sur les propriétés privées du Québec. Nous avons observé que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles tarde à améliorer l'accès à cette information, ainsi qu'à confirmer et à corriger les inexactitudes dans le plan cadastral rénové. De plus, des excédents cumulés non négligeables ne sont pas utilisés pour améliorer les services.

20 Le **chapitre 7** porte sur la cybersécurité. Nous avons mené une étude touchant plusieurs aspects de la sécurité de l'information auprès de trois entités qui détiennent des renseignements personnels et confidentiels sur les Québécois. Nos travaux ont mené à la formulation de recommandations qui pourraient permettre aux entités visées et au gouvernement du Québec de mieux se protéger contre les cyberattaques. Une meilleure protection est d'autant plus importante dans le contexte actuel étant donné l'augmentation constante des risques de cyberattaques ainsi que du niveau de sophistication de ces dernières.